NUMERO 85. — ANNEE 1855. NEUCHATEL. 15 NOVEMBRE.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL,

Prix de l'abonnement,
pour un an,

la Feuille prise au bureau,	francs 6.
par la poste, franco,	» 7.
pour 6 mois, prise au bureau,	» 3»50.
par la poste, franco,	» 3»75.

On peut s'abonner à toute époque.

PARAISSANT
le Jeudi et le Samedi.
On s'abonne chez H. WOLFRATH, éditeur.

Prix des annonces:
Pour 1 ou 2 insertions: de 1 à 5 lignes, 50 centimes.
» » » » 6 à 8 » 75 »
» » » » 9 lig. et au-dessus 10 c. par lig.
Pour 3 insertions: de 1 à 5 lignes, 75 centimes
» » » 6 à 8 » 1 franc.
» » » 9 lig. et au-dessus 15 c. par lig.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES. Novembre 1855.

DATE.	TEMPÉRATURE EN DEGRÉS CENTIGRADES. 9 h. du m.	Minim.	Maxim.	lac.	BAROMÉT. en millimèt. réduit à 0° Midi.	Fraction de saturation de l'HUMIDITÉ Midi.	Dans les 24 heures. OZONOMÈTRE.	ÉVAPORATION en millim.	EAU TOMBÉE en millim.	LIMNIMÈTRE en pieds.	VENT dominant.	ÉTAT DU CIEL.
10 N	4,75	1,75	7,00	11,5	mm. 724,7	0,98	8	1,0	1,0	6,64	Calme.	Nuageux.
11	6,25	3,75	9,25	12	727,5	0,80	8	0,0	0,0	6,65	Bise.	Clair.
12	4,00	3,75	4,50	11,5	724,9	0,91	9	1,0	0,2	6,64	Bise faible.	Couvert.
13	2,25	1,75	4,50	11	720,2	0,87	7	0,0	0,2	6,64	Calme.	Couvert.

L'humidité extrême est représentée par 1. Le maximum de l'ozone est exprimé par 10.

IMMEUBLES A VENDRE.

1. A vendre cinq ouvriers en vigne et cinq dits en plantage, le tout en un mas situé aux Rochettes, dans une belle exposition, très-avantageuse pour la construction d'une maison qui jouirait en même temps d'une belle vue, de la proximité de Neuchâtel qui en est à cinq minutes, et des agréments de la campagne. Les amateurs sont priés de s'adresser à Mme L'hardy-Pettavel.

2. Les hoirs de Jean-François Berguer exposeront en vente à l'enchère les immeubles qu'ils possèdent à la Corne du bois rière Montalchez, à quelques minutes du village, consistant en une maison renfermant habitation, grange, écurie et remise, environ 14 poses de terres labourables dans le meilleur état; cette vente aura lieu dans la pinte de François Jacot, à Montalchez, le samedi 8 décembre prochain, dès une heure après-midi. Pour voir les immeubles, s'adresser aux exposans, et pour les conditions à Henri Guinchard, huissier, à Gorgier.

3. Le lundi 2 décembre prochain, à 3 heures après-midi, en l'étude de M. Alph.-H. Clerc, notaire, à Neuchâtel, l'hoirie de M. Edouard de Sandoz-L'hardy, ancien intendant des bâtiments, exposera en vente à l'enchère la propriété qu'elle possède aux Colombières, rière Neuchâtel, à quelques minutes de la ville, soit près le Sablon, et située sur l'ancienne route tendant à la Chaux-de-Fonds. Cette propriété, de la contenance de dix ouvriers environ, dont 4½ en vigne d'excellents plans et en parfait état, garnis d'arbres fruitiers, et le restant consistant en terrain de plantation et vague, serait très-propre par sa belle position et ses deux issues, à recevoir une construction quelconque. On y jouit d'une vue magnifique sur le lac, la ville et les Alpes. S'adresser pour voir l'immeuble à M. L. Jeanjaquet-L'hardy, et pour les conditions au susdit notaire.

4. M. Jules Bouvier-Kistler, domicilié à Arberg, serait disposé à vendre de gré à gré sa grande maison située à l'angle des rues de l'Hôpital et du Seyon, et celle qu'il possède donnant sur les rues des Moulins et du Seyon. Ces deux immeubles, qui sont en parfait état et d'un rapport très-avantageux, seront vendus à des conditions de paiement favorables, le vendeur consentant à ne recevoir que la moitié du prix de vente et à demeurer créancier hypothécaire pour le restant. S'adresser au notaire G.-L. Quinche, à la caisse d'épargne, à Neuchâtel, qui est chargé de traiter avec les amateurs.

5. Aucun enchérisseur ne s'étant présenté à l'audience du juge de paix du Val-de-Ruz, du 18 septembre dernier, pour les immeubles ci-après désignés, saisis par voie d'expropriation au citoyen Daniel-Henri Evard, fils, horloger, domicilié à Saint-Martin, et qui avaient été exposés en enchères publiques conformément à la loi, le juge a fixé une nouvelle enchère des dits immeubles au mardi 4 décembre prochain. En conséquence, il sera procédé par le juge de paix du cercle du Val-de-Ruz, au lieu ordinaire de ses séances à Fontaines, le mardi 4 décembre prochain, à 9 heures du matin, à la vente par voie d'enchères publiques des immeubles dont il s'agit, savoir:

1° Une maison avec son sol, nouvellement bâtie, située au village de Saint-Martin, joûtant de bise et uberre la pièce désignée sous n° 2, de vent une allée ou passage, et de joran la grand'route, assurée sous n° 192 aux assurances mutuelles du pays.

2° Tout le terrain situé des côtés de bise, uberre et vent de la dite maison, en verger, allée de passage et jardin en un seul mas, contenant environ une pose, joûtant de joran la grande route, de bise le verger et la maison de Frédéric Aimé Mauley, d'uberre ce dernier, à cause d'une encasse, et Isac-Pierre Favre, fils, agriculteur, et de vent Henri Girard, conseiller de préfecture. Ces immeubles seront réunis en un seul lot. Les conditions de vente seront lues avant l'enchère.

Donné pour être inséré trois fois dans la feuille d'avis de Neuchâtel, Fontaines, le 1er novembre 1855. *Le greffier de la justice de paix,*
F.-H. MAULEY.

6. Dame veuve Fillinger exposera en vente par voie de minute, à l'auberge de *la Fleur-de-Lys*, à Corcelles, le lundi 26 de ce mois, dès les cinq heures du soir, les immeubles ci-après spécifiés.

1° *A Peseux*, une maison se composant d'un rez-de-chaussée où il y a pinte et boulangerie et de deux logements au premier et second étages; avec la maison un jardin situé à *Boubin*, contenant un quart d'ouvrier.

2° *A Boubin*, une vigne contenant un ouvrier et demi; joûte de vent M. Lardy et de bise M. Pury-Chatelain.

3° *A Bugin*, un verger contenant un ouvrier et demi; joûte de vent Louis Pétremand et de bise Frédéric Widmann.

4° *A Porcena*, territoire de Corcelles, une vigne contenant deux ouvriers; joûte de vent M. le conseiller Louis Py et de bise Jn Wespy.

5° *Au même lieu*, une dite, contenant un ouvrier et un quart; joûte de vent Victor Colin-Vaucher et de bise veuve de Frédéric Pingeon.

6° *Aux Arniers*, une dite, contenant un ouvrier et demi; joûte de vent Frédéric Chable et de bise Olivier Clerc.

7° *Sur le Creux*, une dite contenant un ouvrier et demi; joûte de bise M. Renaud et de vent l'hoirie de Samuel Béguin.

8° *Au dit lieu*, une dite, contenant deux tiers d'ouvriers; joûte de vent Julien Béguin et de bise M. le lieutenant Renaud.

9° *A Beauregard*, territoire d'Auvernier, une vigne contenant un ouvrier; joûte de vent M. H. Chable et de bise Mme la veuve Vaucher.

S'adresser à la propriétaire pour voir les immeubles, et à MM. Dothaux, juge de paix à Cormondrèche et Barrelet, notaire, à Colombier, pour le prix et les conditions.

7. Est encore à vendre de gré à gré, une vigne située au bas de Lerin, territoire d'Auvernier, contenant environ 4 hommes, appartenant aux hoirs de Charles-Louis Fatton, limitée en vent par l'hoirie L'hardy-Dubois, d'uberre par le chemin du Vanel. S'adresser à Franç. Clerc, notaire, à Colombier.

VENTES PAR VOIE D'ENCHERES.

8. La commune de Cernier informe le public, qu'ensuite de permission obtenue, elle exposera en montes publiques le lundi 26 novembre courant, dès les 9 heures du matin et aux conditions qui seront préalablement lues, les bois ci-après spécifiés, savoir:

200 billons pesse et sapin,
50 toises bois buché et rondins,
4000 fagots, le tout d'une exploitation facile.

Le rendez-vous aura lieu devant la maison de commune du dit lieu, à 8 hres précises du matin, où les amateurs sont priés de se rencontrer.

Cernier, le 12 novembre 1855
Au nom de la commission,
Ln PIQUART.

A VENDRE.

9. Fritz Bauert, ci-devant boulanger, au Carré, a l'honneur d'informer le public et surtout son ancienne et nombreuse clientèle, que dès le 19 de ce mois, il ouvrira un débit de pain en son magasin derrière l'hôtel-de-ville; de même il recommande son débit de son.

Pain blain farine de fleur à 26 c. la lb.
» mi-bis à 23 c. »

On trouvera également chez lui de la farine de plusieurs qualités, qu'il vendra au détail à des prix très-réduits.

AU MAGASIN DU FAUBOURG.

10. Chez T. Bosson, on vient de recevoir, véritables macaronis de Naples, fidés et pastillages d'Italie, bougies stéarines, saindoux et beurre fondu en petits barils, riz du Piémont, qualités diverses, huile de Nice, nouvelle vierge, première qualité, que l'on vendra par bouteille et pour provision à un prix avantageux; un beau choix de café et sucre, balais de paille de riz, savon de Lyon estimé par sa qualité supérieure et tout ce qu'il y a de mieux en épicerie. Toujours le dépôt des tablettes de Nyon.

11. A vendre, de belles poudrettes plant rouge de M. de Sandoz-Rollin. S'adr. à Frédéric Monnard, au Neubourg, n° 15.

12. Chez L. Wollichard, dépôt du cachou de A. Boisot, pharmacien, à la Chaux-de-Fonds, sa qualité supérieure lui donne droit à une grande vogue. Chez le même, très-beau miel coulé, pois et haricots à la garantie, et très-belle rit d'Alsace.

13. On offre à vendre, un tour de pierriste avec les accessoires, le tout en très-bon état, n'ayant servi que quelques semaines. S'adr. à Mlle Girard, maison Heitler, au bas de Gibraltar.

14. Deux cheminées en fer-blanc ayant très-peu servi, trois tonneaux de la contenance de 60 à 70 pots. S'adr. à veuve Montandon, à la Boine, qui continue à faire les saucisses à domicile, et se recommande aux personnes qui l'ont honorée de leur confiance. S'adr. comme par le passé, chez Mme veuve Bracher, au haut de la Grand'rue.

15. Deux belles et bonnes vaches à lait. S'adresser au bureau d'avis.

Magasin de parfumerie.

16. **Paul Brodt,** coiffeur, rue du Seyon, vient de recevoir, d'une des premières fabriques de Paris, un grand choix de parfumerie fine; il est aussi pourvu de pommade et d'eau de Cologne qui ne laissent rien à désirer, tant sous le rapport du parfum que sous celui de la qualité, ainsi qu'en toute espèce de peignes et de brosses fines; il s'efforcera toujours de mériter la confiance du public, tant par la bonne qualité de ses marchandises que par la modicité de ses prix.

17. CHEZ A. JEANFAVRE, rue du Seyon, pois à la garantie, figues nouvelles, huile de noix fraîche, biscômes de Berne, rhum, 1re qualité, eau de fleur d'oranger, et tout ce qui concerne l'épicerie.

Fabrique de draps et milaines.

18. Un joli choix de draps noirs de 5 à 12 frs l'aune, excellente occasion pour les catéchumènes. S'adresser, ainsi que pour la vente en détail des milaines, à notre dépôt rue de la Balance (Coq-d'Inde), ou pour les commandes en gros, directement à L. Wittnauer, au Prébarreau.

19. **L. Maquelin,** carrossier, annonce au public qu'il a repris son établissement rue Saint-Honoré. Il continuera comme du passé la fabrication d'articles de voyage, tels que malles en cuir, étuis de chapeaux, fourreaux de parapluies, sacs de nuit, caisses à chapeaux pour dames, etc.; il cédera tous ces objets à des prix très-avantageux. Le même offre à vendre ou à échanger, des voitures neuves, telles que cabriolets, chars de côté et chars à brecettes.

PAPETERIE E. GERSTER-FILLIEUX,

RUE DE L'HÔPITAL,

vis-à-vis de l'hôtel du Cerf.

20. Papiers à lettres, grand format, la rame fr. 4 à 8; idem petit format Poulet, fr. 2 à 5; idem en rouleau, pour le dessin, qualité supérieure, propre pour tracés de chemins de fer, plans, vues, etc.; idem dioptique en rouleaux et en feuilles.

Papier parchemin, toute nouvelle découverte remplaçant parfaitement le véritable parchemin, ne s'altérant nullement et donnant une économie de 30 pour cent. Une mention très-honorable a été faite à l'inventeur à l'exposition universelle de 1855. Prix de la main, en très-grand format, de fr. 3»50 à fr. 6»50.

Psaumes reliés en carton, avec titre et étui, à 75 centimes; idem tout musique, reliés en carton, avec titre et étui, fr. 1; id. à quatre parties, reliure en peau forte, fr. 2.

Cahiers pour écoliers, contenant 4 feuilles de papier, avec une jolie couverture, la douzaine fr. 1. Plumes d'oie, le cent, de 50 cent. à fr. 1»50; id. de métal, la boîte soit 144 plumes, de 40 cent. à fr. 1»50; ces dernières en très-bonne qualité. Calendriers et almanachs divers pour 1855. Memento de cabinet, jolis agendas petit format. Encre à marquer le linge, encre à copier. Eau de Cologne et allumettes ordinaires et de salon, la douzaine de boîtes contenant 200 allumettes, 70 c.; la qualité en est très-bonne.

21. **A. Robert,** rue du Seyon, prévient le public que son magasin est bien assorti pour la saison d'hiver, en gants de laine, castor, de peau fourrés et glacés, en blancs, noirs et couleurs pour dames et messieurs, gants de peau à 2 boutons pour dames. Cravates Washington, Napoléon, Américaine simple et double tour, et à boutons. Chemises blanches et couleurs, faux-cols et cols rabattants, gilets de flanelle, corsets simples et à boutons de fr. 4 à fr. 15. Galons pour robes en toutes nuances, haute nouveauté. Mercerie, quincaillerie, broderie et laines à tricoter et à broder. Il se charge de faire confectionner sur commandes tous genres de chemises du prix de fr. 4 à fr. 18 la chemise.

Magasin de modes.

22. Mlle RICHARD, rue de la Place-d'Armes, vient de recevoir de Paris un beau choix de chapeaux d'hiver et d'automne, garnis et non garnis, de beaux modèles de manteaux, un grand choix étoffes et rubans nouveaux pour chapeaux, bonnets et garnitures de robes, un beau choix de bonnets montés. Grand assortiment de gants castor, fil d'Ecosse, soie et peau de Paris, foulards de toutes grandeurs et qualités, cravates, chatelaines, dentelles, blondes noires et blanches, broderie en tout genre, un grand choix velours-soie en pièce et en bande, fleurs, plumes, voiles et voilettes de toutes couleurs; toujours bien assortie en effilés de toutes hauteurs. Elle continue à confectionner tout ce qui concerne la toilette des dames et enfants.

A la librairie ancienne de J. Meyri,
rue du Temple-neuf.

23. Ouvrages neufs, éditions de Bruxelles, 1853, 8°, à 75 c. le vol.: — La marquise de Norville, par Al. Dumas, 6 v. — Un grand comédien, par le marq. de Foudras, 3 vol. — Les prétendants de Catherine, par A. de Gondrecourt, 4 v. — Les aventures du prince de Galles, par L. Gozlan, 3 v. — Le comte de Lavernie, par A. Moquet, 6 v. — Ninon de Lenclos, par Eug. de Mirecourt, 6 v. — Geneviève de Sickingen, par A. Maugrage, 3 v. — La marquise de Rumini, par le même, 2 v. — Un fils de famille, par Montépin, 2 v. — Le club des Hirondelles, par le même, 3 v — Geneviève Galliot, par le même, 2 v. — L'auberge du Soleil-d'Or, par le même, 2 v. — Adeline Protat, par H. Murger, 3 v. — La dernière Bohémienne, par Mme Ch. Reybaud, 2 v. — Les maîtres sonneurs, par G. Sand, 3 v. — Le foyer breton, contes et trad. popul., par E. Souvestre, 2 v. — Gilbert et Gilberte, par Eug. Sue, 6 v. — Fernand Duplessis, ou les mémoires d'un mari, par E. Sue, 3 v. — De plus, nouveau dictionnaire de poche français-allemand et allemand-français, de Zay, 12me édit., belle et forte reliure, neuf, à fr. 4. — Strasbourg illustré ou panorama pittoresque, histor. et statist. de Strasbourg et de ses environs, par Piton; 2 magnifiques v. grand 4°, fr. 70.

24 Chez J.-S. Quinche, rue St-Maurice, **fromages gras** en gros et en détail: les personnes qui lui en ont assurés seront servies à satisfaction.

Librairie de L. MEYER et Ce, à Neuchâtel.

IL VIENT DE PARAITRE:

MANUEL D'HISTOIRE SAINTE

ANCIEN TESTAMENT.

par L.-C. HENRIOD, pasteur, à Valangin.

1 vol. de 290 pages, fr. 1»50. — Cartonné fr. 1»75.

26 Les personnes qui désirent se procurer le recueil de *Paroles et textes* pour 1856, à l'usage de *l'unité des Frères Evangéliques*, pourront s'adresser à Mme Matthey-DuPasquier, ou à la pharmacie DuPasquier, où des dépôts sont établis à cet effet.

27. A vendre un piano carré, en acajou, de 6½ octaves, très-soigné et retenant son accord pendant des années. On le céderait à bon compte. S'adresser au bureau d'avis.

28. Un tas de fumier de cheval mêlé avec du fumier de chèvre, bien conditionné, de la contenance de 500 pieds, chez Alfred Matthey, à l'Ecluse.

29. A vendre deux potagers, l'un en fer, l'autre garni en terre et faïence; tous les accessoires en font partie. S'adresser chez M. Béat Muller, rue des Moulins, 44.

30. Faute de place, un piano à six octaves, qu'on céderait à bas prix. S'adresser au bureau d'avis.

ON DEMANDE A ACHETER.

31. On demande à acheter des bouteilles forme bordelaise. S'adr. au magasin Soultzener.

A LOUER.

32. De suite, une grande chambre meublée. S'adresser à Paul Brodt, coiffeur.

33. A louer, pour la St-Jean 1856, un logement au 1er étage de la maison de Mme Junod-Schulthess, rue du Musée, n° 1. S'adr. à Mme Junod, pour visiter le logement.

34. Rue St-Maurice, n° 14, une chambre meublée, se chauffant, à un premier étage.

35. A louer, au faubourg, une petite écurie avec fenil, remise et chambre se chauffant, pouvant servir d'atelier. S'adr. au bureau d'avis.

36. Une petite chambre meublée, rue Saint-Maurice, n° 15, 1er étage.

37. On offre à louer pour Noël ou de suite, au premier étage de la maison faisant face au gymnase à l'ouest, un appartement composé de cinq pièces, cuisine, chambre de domestique et dépendances. S'adr. à M. Colin, architecte.

38. On offre à louer aux environs de la ville, exposé au soleil, un joli petit logement pour une ou deux personnes au plus, propres et tranquilles. S'adresser au bureau d'avis.

39. A louer, pour Noël, à 5 minutes de la ville et dans une belle exposition, un logement de 4 chambres, cuisine et dépendances. S'adr. au bureau d'avis.

ON DEMANDE A LOUER.

40. On demande à louer pour la Saint-Jean 1856, un appartement composé de six pièces avec dépendances convenables. S'adresser au bureau d'avis.

41. On demande à louer pour Noël prochain, un appartement de 2 chambres et cuisine, galetas, caveau, si possible près du gymnase ou dans un quartier voisin. S'adr. au bur. d'avis.

OFFRES DE SERVICES.

42. Une jeune fille, 19 ans, du Grand-duché de Baden, connaissant bien tous les ouvrages de son sexe, et pourvue de recommandations satisfaisantes, demande une place de bonne d'enfants ou de fille de chambre dans une honnête maison. S'adresser au bureau de cette feuille.

43. Une personne d'un âge raisonnable, s'offre pour cuisinière; elle a de bons certificats. S'adr. chez M. Schwander, rue Fleury, n° 6.

44. Une jeune nourrice, qui ne nourrit que depuis 4 mois, aimerait se placer comme telle, soit en ville, soit à la campagne, le plus tôt possible. S'adresser pour renseignements à Mme Schem-Karlen, à Neuvéville.

45. Une jeune personne de Colmar, connaissant parfaitement l'anglais, le français, l'allemand et l'hébreu, se trouvant actuellement à Paris où elle séjourne depuis cinq ans, dans une des premières maisons de cette capitale, désire se placer au plus vite en *Suisse* ou en *Allemagne*, comme institutrice dans une pension de jeunes demoiselles, ou dans une bonne maison par-

ticulière; elle peut produire les meilleurs certificats, tant sous le rapport de sa moralité que de son instruction. S'adr. au bureau de cette feuille.

46. Deux jeunes filles allemandes, l'une bonne cuisinière, l'autre femme de chambre, cherchent des places pour Noël. S'adresser à Rodolphe Roth, à Vinelz, près Cerlier.

CONDITIONS DEMANDÉES.

47. On demande pour de suite une servante active, munie de bonnes recommandations. S'adresser au bureau d'avis.

48. M. Aug. Lambelet, à Colombier, demande pour Noël prochain, un domestique qui sache conduire et soigner les chevaux, et qui connaisse l'état de jardinier. Il est inutile de se présenter sans être muni de bonnes recommandations.

49. On demande un jeune homme de 17 à 19 ans, porteur de témoignages de sa fidélité et bonne conduite, lequel servirait comme domestique et pourrait aider au travail du maître. S'adresser à D. Schelhas, bijoutier, quai du Seyon.

50. François Berthoud, serrurier-mécanicien, rue des Moulins, prendrait de suite un apprenti à des conditions favorables.

51. On demande pour s'aider dans un petit ménage, une jeune fille recommandable désirant apprendre le français et qui pourrait fréquenter les écoles une partie de la journée. On ne serait pas trop exigeant pour la pension et autres dépenses S'adr. au bureau d'avis, qui indiquera.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS.

52. On a trouvé, en montant les zig-zags, une paire caoutchoucs. Les réclamer chez Mme Paris-Perrochet, à Peseux, contre les frais d'insertion.

53. On a perdu, vendredi 9 novembre, dans l'après-dînée, dans la ville, un camée monté en broche; la personne qui pourrait l'avoir trouvé est priée de le rapporter, contre bonne récompense, à Mme Petitpierre-Meuron, rue du Coq-d'Inde.

54. On a perdu dimanche passé, depuis la ville jusqu'à la chapelle catholique, un bracelet garni en pierres d'agate. On est prié de le rapporter au bureau d'avis, contre récompense.

55. Cinq gerles égarées à C.-Fréd. Gueislübler, à Serrières; les personnes chez qui elles peuvent être sont priées de l'en aviser. Le même demande de rencontre un char à la bernoise sur ressorts et essieux en fer.

AVIS DIVERS.

56. Le professeur SECRÉTAN fera au Gymnase un cours de douze à quinze leçons, sur **l'histoire de l'Islamisme et de l'empire Ottoman.** Les leçons se donneront le samedi à 4 heures, et commenceront le 24 novembre. — On s'inscrit chez MM. Gerster, Kissling, Leidecker et Meyer, libraires. Prix d'une carte personnelle, 10 francs. Billets de famille, pour 3 personnes, 25 francs.

Caisse d'épargne pour les loyers.

57. Les personnes qui s'intéressent à cette institution sont informées que la liste de souscription sera prochainement mise en circulation. Désirant pouvoir continuer son œuvre, le comité doit annoncer que les ressources dont il peut disposer, suffiront à peine aux exigences du *semestre courant*, pour lequel plus de 280 ménages ont été admis comme déposants.

58. Le citoyen Charles Perrenoud-Mathey, horloger, à Fleurier, invite le citoyen Pl Jeanneret, natif de la Jonchère, dont le domicile est inconnu, à régler le compte qu'il lui doit d'ici à fin novembre courant, à défaut de quoi le dit Charles Perrenoud-Mathey fera reconnaître juridiquement par la justice de Môtiers-Travers le dit compte pour avoir recours contre le dit Paul Jeanneret à première occasion, et se faire payer par lui avec tous accessoires légitimes. Fleurier, 7 novembre 1855.

CH. PERRENOUD-MATHEY.

59. Les communiers de Corcelles et Cormondrèche sont invités à se rendre à l'assemblée périodique de générale commune, qui aura lieu mardi 20 du courant, dès huit heures du matin, dans le temple. Corcelles, le 12 novembre 1855.

Le secrétaire du conseil administratif,
Henri PY.

Compagnie des Favres.

60. Les membres de la Compagnie des Favres, Maçons et Chappuis, domiciliés dans la ville et sa banlieue, sont prévenus par le présent avis **qui tient lieu de convocation,** que la grande assemblée annuelle de cette compagnie aura lieu au 2d étage de l'hôtel-de-ville, le vendredi 30 novembre courant, à deux heures précises après-midi.

Les bourgeois de Neuchâtel qui désirent être reçus membres de la compagnie, sont invités à se faire inscrire chez le secrétaire soussigné, d'ici au 25 courant inclusivement.

Neuchâtel, 12 novembre 1855.

Par ordon., *le secrétaire de la compagnie,*
PHILIPPIN, avocat.

61. On demande pour apprentie tailleuse, dans une des bonnes localités du vignoble, une jeune fille appartenant à d'honnêtes parens. S'adresser au bureau d'avis.

62. Les personnes qui auraient encore des comptes à régler avec la direction des bateaux à vapeur, sont instamment invitées de les faire parvenir sans délai au bureau de M. D.-H. Rott, à Neuchâtel.

63. Louis Renaud, avocat stagiaire, a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'établir un BUREAU D'AGENCE et de procuration à Neuchâtel, rue de la Treille, nº 5, où les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance, le trouveront tous les jours, de 1 à 5 heures de l'après-midi. Pendant la matinée et le soir, il reçoit et traite le même genre d'affaires à Corcelles.

64. M. LEVIER GREIFF, chirurgien-dentiste, à Neuchâtel, fait connaître à l'honorable public, qu'il pose des dentiers d'un tout nouveau système et tels qu'ils sont exposés au palais de l'Industrie à Paris par les meilleurs artistes connus. Ces dentiers ne laissent rien à désirer tant pour leur beauté que pour leur solidité.

Il est très-bien pourvu de dents minérales inaltérables, dans les prix de 15, 20, 25, 30 et 40 frs la dent rendue posée, et dont il garantit la beauté et la solidité.

Il plombe les dents avec sa pate minérale inaltérable, pour le prix de 2 fr., et avec de l'or pur fr. 5 par dent, solidité garantie.

Il nettoie les dents et leur rend leur blancheur naturelle, pour 5 fr.

Il reçoit tous les jours depuis 8 heures du matin, rue du faubourg, nº 5.

65. Une maîtresse tailleuse demande une apprentie ou une assujettie. S'adresser au bureau d'avis.

Changement de domicile.

66. Le public est prévenu que Fritz Breithaupt a transféré son débit de viande dans le magasin de sa maison côté de la Grand'rue, et il profite de cette occasion pour se recommander au public, étant toujours pourvu de bon bœuf, veau et mouton. Il offre aussi ses services pour tuer et dépecer les porcs, promettant une prompte exécution et de bons boyeaux frais et secs à un prix raisonnable.

BULLETIN DES CÉRÉALES.

BALE, 9 novembre.

Epeaut. et from., le doub. quint. de fr. 39»		à fr. 44»50	
Prix moyen		fr. 45»52	
Hausse: fr. »92 cent.			
Il s'est vendu	521	doub. quint. from. et épeaut.	
Reste en dépôt	715	»	»

CHRONIQUE POLITIQUE.

Neuchâtel, 13 novembre.

Genève offre dans ce moment un spectacle des plus affligeant, il est vrai, mais fécond en enseignements. Livrée à un antagonisme passionné, qui la divise en deux parts presque égales, cette petite république voit depuis dix ans se renouveler chaque année une lutte où s'épuisent ses meilleures forces. Un homme dont l'habileté politique ne recule devant aucun moyen pour atteindre le but qu'il se propose, flattant d'un côté les instincts cupides des nombreux ouvriers de la fabrique, de l'autre favorisant les secrètes ambitions du clergé catholique, un homme a su se créer un parti puissant qui l'a maintenu longtemps au pouvoir et qui vient de le porter encore à la tête des affaires. M. Jämes Fazy et ses collègues l'ont emporté de 400 voix dans l'élection générale de lundi dernier. Plusieurs signes avant-coureurs faisaient pressentir ce résultat: le découragement chez les membres du gouvernement dont les pouvoirs viennent d'expirer, l'abstention systématique d'une partie des conservateurs lors des élections, les promesses de tout genre faites par le journal de Jämes Fazy à ses adhérents et aux catholiques. Il est cependant douteux que malgré tant d'efforts et d'intrigues cet homme ait obtenu la majorité, si l'élection d'hier n'avait été influencée par le plus brutal système d'intimidation. Les radicaux avaient organisé une bande nombreuse d'individus qui reçurent pour mission de provoquer du désordre; depuis dix heures du matin jusqu'à la fermeture du scrutin, des rixes, des arrestations arbitraires, des scènes incroyables de violence exercèrent sur un grand nombre d'électeurs une véritable intimidation.

Pour nous qui n'avons jamais eu d'illusion sur la valeur du suffrage universel, ce qui se passe à Genève ne nous étonne pas; mais nous plaignons la partie saine du peuple genèvois pour les mauvais jours qui se préparent. Le voilà livré pendant longtemps peut-être à la propagande socialiste et catholique, à la dilapidation de la fortune publique, à l'arbitraire le plus absolu. La Suisse toute entière éprouvera un jour aussi le contre-coup de l'asservissement de Genève.

Il n'y a rien d'important à signaler dans les autres cantons suisses, et les nouvelles du dehors se résument assez brièvement. — On a reçu depuis quelques jours aux Tuileries des espérances très-fondées de voir la Suède entrer dans l'alliance des puissances occidentales. Il paraît que le général Canrobert est autorisé à garantir au roi Oscar la Finlande et une armée française pour soutenir la guerre. A ce prix on compte sur l'adhésion de la Suède.

En Crimée les préparatifs d'hivernage se font sur tous les points, et l'installation des troupes

alliées sera excellente. Les corps faisant partie de l'expédition du haut Belbeck sont rentrés dans leurs cantonnements.

Cinquante navires chargés de blé, et venant des ports de la mer d'Azow et de la mer Noire, sont arrivés le 12 à Marseille.

On a enfin la version russe sur l'assaut livré à Kars; le général Murawief accuse 6,500 hommes mis hors de combat; les Turcs en ont eu 4000. Ces pertes donnent une idée de l'acharnement avec lequel les deux armées ont combattu.

D'après une instruction spéciale rendue par le gouvernement russe concernant le prochain recrutement, la levée devra porter sur toutes les classes, de 20 à 36 ans, afin que le recrutement donne le plus grand produit possible. De semblables mesures font naître une haute idée des ressources de l'empire russe, et laissent apprécier avec quelle énergie le gouvernement est décidé à défendre une cause juste. A cet égard un même sentiment anime le peuple comme ses chefs, et plusieurs fois déjà nous en avons donné des preuves par des citations; les lignes suivantes, tirées d'une lettre écrite récemment de St. Pétersbourg à une personne de notre ville, confirment ce que nous savons de l'état des esprits en Russie :

« Vous me demandez s'il y a de l'entrain dans la nation; ce n'est pas de l'entrain, c'est de l'enthousiasme. Chez le peuple c'est plus que du patriotisme, c'est du fanatisme. Il n'y a qu'une voix, mourir pour son empereur! Rien de plus intéressant que de voir, quand la famille impériale se promène, avec quel respect tout le monde se découvre, se trouve heureux de contempler un membre de cette famille. Mais que l'empereur paraisse, alors le peuple s'incline devant son père, car c'est le nom de prédilection qu'il lui donne: touchante et douce expression qui peut vous donner une idée de son amour. Que n'êtes-vous ici pour voir l'élan qui anime toutes les classes : tous demandent à marcher contre l'ennemi. Jeunes et vieux s'enrôlent dans les milices qu'on vient de former, et quittent avec joie châteaux et chaumières. Aussi l'empereur peut hardiment compter sur son peuple, qui vient de donner tant de preuves de sa bravoure et de sa constance dans la lutte héroïque de cette année. »

— On écrit d'Odessa à la *Gazette autrichienne*.

» Des militaires arrivés de Nicolaïeff ne peuvent assez dépeindre les admirables travaux de fortification que l'on y élève. Toutes les troupes du camp de réserve et les quatre druschines de milice nationale qui y sont arrivées, plus de 30,000 hommes, travaillent à dresser et armer d'innombrables batteries tout autour de la ville. Le passage du Bug au nord de la ville, en venant par la route d'Odessa, est couvert par les forts casematés; il en est de même de l'accès du côté de Cherson. Le général Todleben dirige tous ces travaux, et le général Melnikoff ceux du côté nord de Sévastopol.

» Le lit du Bug sera défendu par des chaloupes canonnières, et celles-ci, à leur tour, par plusieurs forts et redoutes le long des deux rives. Cette flottille sera montée par les matelots restés de la flotte de la mer Noire et des défenseurs de Sébastopol.

» L'empereur leur a adressé un discours dans lequel il a rappelé les nombreux services rendus au souverain et à la patrie; il les remercie, au nom de la Russie, en exprimant l'espoir qu'à l'avenir comme jusqu'ici ils ne feront pas rougir les ombres de leurs chefs glorieusement morts pour la patrie: Nachimoff, Korniloff et Istomin. « Par vous, a-t-il dit en terminant, Sébastopol a été le tombeau de la fleur des plus grandes armées européennes, et l'effroi de nos ennemis. Montrez désormais que votre présence suffit pour faire de tout village de pêcheurs un second Sébastopol. » — « Nous sommes à toi, à toi jusqu'à la mort! » Telle a été la réponse de ces braves marins, qui ont escorté l'empereur jusqu'à sa demeure, au milieu de hourrahs incessants.

Question des chemins de fer.

(Suite et fin.)

Dans notre article de samedi dernier, nous avons exprimé des doutes sur la possibilité de voir jamais s'établir, de la Chaux-de-Fonds à Neuchâtel, une circulation journalière de 600 voyageurs. Nous persistons dans notre manière de voir, quoique plusieurs articles déjà publiés dans divers journaux, ainsi que l'un de ceux qui ont paru dans notre feuille, porte cette circulation à 330,000 ou même 350,000 voyageurs par an. Cela ferait près de mille voyageurs par jour. Dire que telle est la circulation actuelle nous semble empreint d'une exagération évidente. A défaut de documents, et pour ne parler, par exemple, que du service des diligences, nous pensons que la moyenne des voyageurs qui se servent de ce mode de transport, n'atteint pas 100 par jour. Encore le petit fragment de route entre le Locle et la Chaux-de-Fonds fournit-il probablement une large part de cette circulation. Nous nous attendons néanmoins à ce que le devis, qui sera sans doute publié à l'appui de l'appel fait par le conseil d'administration du Jura industriel, adoptera le chiffre de 330 à 350,000 voyageurs par an pour base des revenus du chemin de fer proposé. Soit; nous désirons vivement la réalisation de ces espérances, mais que du moins, pour en recueillir les bénéfices imaginaires, on ne fasse pas courir à l'état, et par suite à la bourse des pauvres contribuables, des aventures périlleuses.

L'un des principaux arguments du rapport consiste à dire que partout où l'on a établi des chemins de fer, on a vu la circulation augmenter; or la route la plus fréquentée de toute la Suisse étant celle entre le Locle, la Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, il en résulte que le mouvement des voyageurs y subira aussi une augmentation notable. Nous ne savons sur quels documents on s'appuie pour affirmer que notre route cantonale et toute locale des Montagnes est la plus fréquentée de la confédération; il serait peut-être plus exact de dire que c'est celle où l'on se sert le plus des diligences publiques, ce qui aura probablement accrédité l'opinion citée. Mais il faut avoir peu voyagé en Suisse pour croire que nos routes présentent plus d'animation que telle autre des cantons voisins.

Nous voulons cependant admettre cet argument du rapport. Est-il prudent d'en conclure que le mouvement des voyageurs, une fois le chemin de fer en activité, triplera et quadruplera, comme cela se voit sur d'autres lignes? Il y aurait quelque danger, croyons-nous, à se faire des illusions à cet égard; le chemin de fer des Montagnes à Neuchâtel n'aura pour ainsi dire pas son analogue en Europe; de longtemps il ne se reliera qu'avec la ligne des Verrières, et la circulation qu'il est appelé à desservir continuera à être toute locale. Cette circulation est-elle susceptible d'une augmentation considérable? où sont les éléments d'une migration quotidienne de six cents à mille voyageurs entre la Chaux-de-Fonds et Neuchâtel? où trouver les mobiles d'une circulation journalière aussi forte? La réponse à toutes ces questions restera longtemps encore dans le domaine de l'inconnu.

Dans notre précédent numéro, nous avons vu que le paiement de l'intérêt du capital de onze millions, exigeait une circulation de 600 voyageurs par jour à 2 francs chacun. Nous ajouterons que l'on s'accorde en général à porter à 100,000 francs par an environ le produit du transport des marchandises sur la ligne dont nous nous occupons, et à 100 autres mille francs celui des bagages des voyageurs. Ce serait donc une somme de 640,000 francs que donnerait la circulation de 600 voyageurs par jour, ou 220,000 par an, et de 20 à 23,000 tonnes de marchandises. Mais comme les frais d'exploitation ne peuvent guère être estimés au-dessous de 50 pour cent, il ne resterait qu'une somme de 320,000 francs pour couvrir l'intérêt des onze millions. Que sera-ce si, comme il ne serait point déraisonnable de le croire, la moyenne de 600 voyageurs que nous avons adoptée pour base n'était pas même atteinte?

Il serait oiseux de poursuivre cet examen des chaleureuses publications faites si inopinément par le conseil d'administration de la compagnie du chemin de fer du Jura, pour le prolongement de la ligne sur Neuchâtel. Notre seul but était d'élever quelques doutes sur l'excellence de l'opération au point de vue industriel; la précipitation avec laquelle on a cherché à enlever cette affaire est de nature à la compromettre, et la moindre clairvoyance aurait dû révéler ce danger aux honorables citoyens qui ont attaché leur nom à cet appel. On regrettera sans doute d'avoir si mal choisi son temps, et de n'avoir réussi qu'à entraver un peu la marche d'une entreprise rivale, à laquelle le moment est venu d'accorder tout notre intérêt. Le chemin de fer de la Chaux-de-Fonds à Neuchâtel se fera sans doute un jour. Il se fera quand le peuple neuchâtelois en manifestera la ferme volonté, parce que c'est son chemin cantonal et qu'un ajournement ne le compromet en aucune façon. Laissons donc encore quelque temps en étude cette entreprise qui est aujourd'hui au-dessus de nos forces, et qui au fond abrégera à peine de moitié un trajet de quatre lieues. Ce serait payer bien cher un mince résultat.

Nous publierons dans notre prochain numéro, une nouvelle et intéressante communication des auteurs du projet d'un chemin de fer atmosphérique entre Neuchâtel et la Chaux-de-Fonds.